

Avertissement au lecteur

Veillez noter que l'ordre du jour de la séance du conseil peut être modifié en tout temps, sans préavis, et aucune mise à jour ne sera effectuée sur le site Internet de la municipalité avant la tenue de la séance.

Séance extraordinaire du 22 juin 2020 à 19h

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de versement du dépôt au greffe de la Cour supérieure pour l'expropriation du lot 4 309 277
3. Ratification – Paiement des frais d'enlèvement des bacs à déchets du Vestiaire St-Eusèbe
4. Dépôt d'états financiers – O.R.A.S.S.E.
5. Aide financière – O.R.A.S.S.E.
6. Aide financière – Mont Apic
7. Aide au développement économique - Cuisica
8. Congrès annuel de l'ATPA – Chapitre du Québec
9. Achat de jeux pour le parc Peter-Heeremans
10. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats
11. Dépôt – Projet de règlement modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats
12. Adoption – Règlement no 2020-374 modifiant le règlement no 2018-334 concernant la tarification de services de loisirs et de diverses locations
13. Levée de la séance extraordinaire

PROCÉDURES À SUIVRE LORS DES SÉANCES DU CONSEIL

Se lever lorsque les membres du conseil pénètrent dans la salle.

1. *Garder le silence lors des délibérations du conseil. Pas d'interruptions lors de ces délibérations.*
2. *Lors de la période de questions, lorsque la parole est donnée par le maire, vous êtes priés de vous lever pour parler uniquement d'un sujet d'ordre municipal.*
Un seul sujet d'intervention à la fois.

Le conseil se réserve le droit de répondre aux questions posées verbalement, par écrit ou par téléphone ou lors d'une prochaine séance.

Nous vous remercions de votre présence et de votre collaboration.

PROCHAINE SÉANCE LE LUNDI 13 JUILLET 2020 À 19H30